



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE  
RECTEUR D'ACADÉMIE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Caen, le 6 novembre 2018

Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics  
Mesdames et messieurs les directeurs des lycées privés

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

S/c de madame et messieurs les directeurs diocésains

**CROUS Caen  
Normandie**

**Objet :** Elections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie

**Direction de la Vie  
de l'Étudiant**

Affaire suivie par :

Mr PHILIPPE

Téléphone

02 31 56 63 24

Courriel

[alban.philippe@crous-caen.fr](mailto:alban.philippe@crous-caen.fr)

**Réf. :**

- décret n°2018-925 du 27 octobre 2018 portant création du CROUS de Normandie
- décret n°2018-923 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du CROUS de Normandie
- arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants aux conseils d'administration des CROUS entre le 12 et le 30 novembre 2018
- arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du CROUS et des CROUS
- arrêté rectoral n°87 fixant la date des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie

23, avenue de Bruxelles  
BP 85153  
14070 Caen Cedex 5  
[www.crous-caen.fr](http://www.crous-caen.fr)

Conformément aux instructions citées en référence, les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie se dérouleront le :

**Judi 29 Novembre 2018**

Elles ont pour objet d'élire les 7 étudiants titulaires et 7 étudiants suppléants qui siégeront pour les 2 années à venir au conseil d'administration et de désigner, parmi eux, le ou la vice-présidente de ce conseil d'administration.

Les représentants des étudiants ont un rôle essentiel dans la vie des CROUS ; ils participent au conseil d'administration mais aussi aux différents groupes de travail. Ils interviennent dans l'élaboration des projets, participent aux prises de décisions, et sont force de proposition pour faire valoir les intérêts des étudiants.

Aussi, je vous demande donc de tout mettre en œuvre afin de faciliter ces opérations notamment :

- de définir un bureau de vote précis équipé d'un isolement
- d'organiser une permanence de l'administration pendant toute la durée du scrutin
- d'adresser immédiatement après le dépouillement, qui aura lieu à la fermeture du bureau, les résultats à l'adresse suivante : [elections.ca2018@crous-normandie.fr](mailto:elections.ca2018@crous-normandie.fr)
- d'autoriser l'affichage dans les lieux prévus à cet effet. Il sera demandé aux organisations étudiantes de prendre systématiquement contact avant d'accéder à vos locaux

L'organisation de ces élections dans votre établissement s'effectuera comme lors des élections précédentes en lien avec les services de la Vie Etudiante du CROUS de Normandie.

Les informations pratiques concernant les procédures, le calendrier ainsi que la copie de l'arrêté rectoral vous parviendront ultérieurement.

Signé par Denis ROLLAND